

Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°17-192 en date du 8 décembre 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu les opérations électorales au CA, CS et CEVE et leur proclamation le 8 décembre 2017,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à la majorité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

Le conseil des études et de la vie étudiante

- Représentants du collège « élèves et étudiants » élus au conseil d'administration :
 - Léo Mouillard-Lample
 - Aurore Flamion

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission des finances

- Représentant du collège « élèves et étudiants » élu au conseil d'administration : Léo Mouillard-Lample.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

- Représentant du collège des personnalités qualifiées membre du conseil d'administration : Chantal Chambellan Le Levier

Détail des votes : 4 votes favorables et 1 abstention sur un total de 5 votants.

Le conseil de discipline

- Représentant des personnels d'enseignement et de recherche élus au sein du collège A ou B du conseil d'administration : Igor Moullier

Détail des votes : 8 votes favorables sur un total de 8 votants.

- Représentants des élèves élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Grégoire Beaudoire,
 - Arthur Charlet,
 - Élodie Bouhier,
 - Lucas Iziquel, suppléant.
- Représentants des étudiants élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Marine Lambolez,
 - Laureline Pinault,
 - Siège vacant,
 - Siège vacant, suppléant.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission de suivi de l'engagement décennal

- Représentants des normaliens élèves :
 - Laureline Pinault,
 - Élodie Bouhier.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Représentants titulaires des élèves et des étudiants :
 - Marine Lambolez,
 - Marie Montagnon.
- Représentants suppléants des élèves et des étudiants :
 - Carmen Dreysse,
 - Arthur Charlet.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le conseil documentaire

- Représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs : Romain Descendre

Détail des votes : 8 votes favorables sur un total de 8 votants.

Article 2.

Le mandat des membres des instances prend effet le 20 décembre 2017 et est valable jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon


Jean-François PINTON